

Politiques sociales

Capitaliser la matière tirée des expérimentations

L'expérimentation sociale a-t-elle tenu ses promesses depuis ses débuts en France, il y a dix ans ? C'est la question que s'est posée l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa), via un rapport présenté lors d'une journée organisée fin mars. Éléments de réponse avec Sylvie Le Bars, responsable de projets à l'Ansa.



tsa : Dix ans d'expérimentations sociales : la France s'y est donc mise il y a peu...

Sylvie Le Bars : Oui. Alors qu'il est utilisé de longue date dans les pays anglo-saxons, le droit à l'expérimentation sociale n'a été instauré en France qu'en 2003. Pourquoi ? En premier lieu car le modèle social français s'appuie sur la notion d'universalité et a longtemps répondu aux besoins globaux des publics en situation de précarité.

C'est face à l'inadéquation croissante des réponses et la diversification des publics que l'intérêt de cette approche s'est imposé chez nous. Pour rappel, l'expérimentation sociale consiste à tester à petite échelle un dispositif qui répond à un besoin social non traité ou nouvellement identifié. Une évaluation de ce dispositif est mise en place en parallèle de sa mise en œuvre, dont les résultats conditionnent la diffusion voire la généralisation.

tsa : La démarche a-t-elle pris ?

S. L. B. : On a vu naître une multiplicité d'expérimentations. La première et la plus emblématique est bien sûr celle du RSA, portée dès 2006 par l'Ansa, et rapidement suivie par d'autres, autour de la mobilité, par exemple. Le fonds d'expérimentation pour la jeunesse (FEJ) a ensuite permis le déblocage d'importantes enveloppes financières pour des centaines de projets. Dont certains, comme « la Mallette des parents », qui vise l'implication de ces derniers dans l'accompagnement éducatif de leurs enfants, ont démontré leur utilité. Autre exemple, dans un autre contexte : l'expérimentation « Un chez soi d'abord » (1), en direction des personnes sans abri ayant des troubles de la santé mentale. Financée par l'assurance maladie et la direction générale de la cohésion

(1) tsa n°33, juin 2012, p-25.

Sylvie Le Bars, responsable cellule Europe à l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa).



Toute expérimentation sociale ne peut aboutir à une généralisation".

sociale (DGCS), elle a donné lieu à des évaluations d'étapes très prometteuses. D'une manière générale, il nous semble qu'en dix ans, politiques, administrations, collectivités locales et porteurs de projets se sont bien approprié la démarche.

tsa : L'Europe apporte-t-elle sa contribution ?

S. L. B. : Depuis 2009, l'expérimentation sociale fait l'objet d'une ligne budgétaire, *via* le programme Progress. L'Ansa a piloté dans ce cadre plusieurs projets, comme « *Hope in stations* », qui s'adresse aux personnes sans-abri en errance dans les gares de plusieurs

projet, évaluateurs – qui n'ont pas les mêmes cultures, les mêmes priorités. Dans les expérimentations multisites, plusieurs logiques sont même parfois à l'œuvre entre organismes partenaires ! Il arrive que cela débouche sur le retrait de l'un ou de l'autre : c'est l'aspect humain d'une expérimentation... Avec le recul, l'idéal nous semble être de confier la fonction d'interface à un tiers ; c'est un rôle que l'Ansa joue déjà pour certaines expérimentations assez complexes, et qui permet de fluidifier les échanges et de combiner au mieux les contraintes, exigences et calendriers de chacun.

Cette généralisation « anticipée » fait aujourd'hui débat. Peut-être faudrait-il envisager un meilleur ajustement de l'évaluation avec les besoins de la prise de décision politique.

tsa : Les modalités de cette évaluation sont-elles aussi questionnées ?

S. L. B. : Différentes méthodes existent. La technique de la « randomisation », inspirée du monde médical et pharmaceutique, consiste à comparer deux groupes de personnes, dont l'un a accès au dispositif testé et l'autre non, afin d'évaluer son impact en évacuant au mieux les facteurs exogènes. Considérée comme exemplaire, elle est utilisée en France mais peut poser question sur le plan éthique : à quel titre interdire l'accès au dispositif à une partie des personnes accompagnées, alors qu'elles en ont toutes besoin ? Certains porteurs de projet s'interrogent à cet égard. D'autres méthodes existent, comme la méthode *ex ante / ex poste* (avant/après), ou l'articulation avec des évaluations qualitatives, qui permettent de dépasser la seule notion d'impact. D'après nous, à chaque expérimentation doit correspondre sa modalité d'évaluation propre.

tsa : La généralisation d'expérimentations est rare. N'est-ce pas un mauvais signal quant à leur impact sur les politiques publiques ?

S. L. B. : Je ne crois pas : les politiques ont bien intégré l'intérêt de la démarche, mais la généralisation, qui représente un impact législatif important et un coût considérable, ne peut être l'aboutissement de toute expérimentation sociale. Pour la majorité des projets, il consiste plutôt en une pérennisation sur site, puis dans l'idéal à la diffusion, à l'essaimage du dispositif. Des progrès importants restent à faire, afin de capitaliser au mieux la « matière » tirée de nos expérimentations. Des pistes sont à creuser, telles que la construction de bases de données ou la création de « *What Works Institutes* », comme en Grande-Bretagne. Le but étant de maximiser la diffusion des expériences et de faire évoluer les décisions politiques à partir de pratiques inspirantes, dont la pertinence a été démontrée. ■

Propos recueillis par Marion Léotoing.

Dix propositions

« L'expérimentation sociale à l'épreuve du terrain », c'était l'intitulé de la table ronde organisée le 20 mars par l'Ansa, qui est bien placée pour en parler : créée en 2006 par Martin Hirsch et Benoît Genuini pour promouvoir l'innovation et l'expérimentation dans le social, elle a été impliquée dans le RSA dès l'origine, puis dans moult expérimentations françaises ou européennes, à titre de pilote ou d'accompagnateur. Pour produire son rapport autour d'une décennie d'expérimentations sociales en France, elle s'est donc appuyée sur sa propre expertise, complétée par la réflexion issue d'un atelier de travail organisé en février, réunissant une trentaine d'acteurs concernés : chercheurs, évaluateurs, institutionnels ou professionnels de terrain. A l'arrivée, un bilan assorti de 10 propositions d'améliorations, disponible sur le site de l'Ansa : www.solidarites-actives.com.

capitales européennes. Certains projets européens ont l'avantage de prévoir l'intégration de partenaires ou financeurs publics et privés, pas habituellement présents dans le champ de l'action sociale. C'est le cas de « *S.I.M.S. Easy-budget* » (2) : centrée sur l'éducation financière de jeunes en apprentissage, l'expérimentation a été financée en partie par des établissements bancaires. C'est un apport très positif, car l'on sait que l'expérimentation sociale, au vu de son coût élevé, ne pourra pas relever des seuls fonds publics.

tsa : Quelles difficultés sont apparues au fil des expérimentations ?

S. L. B. : Leur orchestration est assez délicate. Elle implique la coopération d'acteurs – financeurs, porteurs de

tsa : Vous pointez en effet un problème de temporalité entre acteurs ?

S. L. B. : De fait, entre le porteur de projet, qui veut voir son idée testée puis pérennisée et dispose d'un financement limité, et l'évaluateur qui impose ses critères scientifiques, dont une temporalité longue, il y a un décalage. Cela peut conduire à un moment de creux, difficile à gérer pour les porteurs, entre la fin des financements et la publication des résultats de l'évaluation, qui servent d'appui à la décision de pérennisation. Une solution serait de financer le dispositif sur des périodes plus longues, ou encore d'inciter les évaluateurs à produire plus de résultats à mi-parcours. S'ajoute à cela l'agenda politique. Le cas du RSA est parlant : sa généralisation à la faveur d'une courte période politique favorable a pris le pas sur la nécessité de terminer l'expérimentation et son évaluation.

(2) Social innovation and mutual learning on micro-savings.